

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Rencontres professionnelles			
Code	ECTO1B15REP	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Thierry EVERAERT (thierry.everaert@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage reprise dans cette U.E. vise à permettre aux étudiants dans le cadre d'une démarche en autonomie à aller à la découverte des métiers et du secteur du tourisme et des loisirs.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**

3.4 Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité

3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

Acquis d'apprentissage visés

Au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

Répondre par écrit sur base des informations reçues, à une série de questions relatives aux différentes activités organisées.

Synthétiser fidèlement dans le respect des usages de la langue française l'information reçue au terme de chaque activité.

Emettre un avis critique par rapport à l'activité vécue

S'exprimer de manière adéquate dans une situation professionnelle

Adapter pour chacune des activités un comportement adapté à cette situation

Au terme de l'U.E. l'étudiant sera capable de remettre un dossier rédigé dans le respect des règles orthographiques de la langue française et de manière professionnelle reprenant l'ensemble des travaux effectués.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :
ECTO1B15REPA Rencontres professionnelles

36 h / 3 C

Contenu

Cette activité d'apprentissage se compose de trois volets :
L'intervention d'experts dans le cadre de séminaires en interne ou lors de visites, Conférences prévues : incoming et outgoing, CGT,UPAV, compagnies aériennes, brokers, Européenne, T.O, Tourisme et handicap, tourisme et nouvelles technologies, Gestion et communication d'un parc de loisirs (PASS),...
Un éductour « 2jours à Bruxelles » et des rencontres professionnelles
L'opération « deux jours, deux métiers ».

Démarches d'apprentissage

Toutes les informations nécessaires à la réalisation et à l'évaluation de ces activités sont dès septembre mises à la disposition des étudiants via Connected et lors d'une séance avec le professeur.

Une préparation individuelle au séminaire est prévue.

Durant le séminaire, l'étudiant est invité à prendre des notes et à poser des questions. Après le séminaire, l'étudiant devra répondre individuellement à des questions remises par le professeur.

Dans le cas de l'éductour et des éventuelles visites il s'agit de travaux de groupe.

Pour la réalisation de l'activité « 2 jours, 2 métiers » ainsi que pour l'éductour les étudiants sont également informés des démarches à effectuer via la plateforme.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont informés dès septembre via la plateforme Moodle du planning des interventions et activités programmées dans le cadre de cette activité d'apprentissage ainsi que des modalités d'évaluation. La correction des travaux permet aux étudiants d'obtenir un feed-back (individuel ou collectif) sur leurs productions afin de pouvoir tenir compte de cette information pour les productions suivantes.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents remis éventuellement par les formateurs. Sites internet.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La participation et la réalisation complète des trois volets cités (séminaires, éductour et visites, 2 jours/2métiers) dans le respect des consignes données, conditionnent la réussite de cette activité d'apprentissage. En début d'année, le mode et les critères d'évaluation sont remis par écrit aux étudiants via la plate-forme Moodle. Une activité non réalisée devra être récupérée avant la remise du travail final. Si tel n'est pas le cas, s'agissant d'une activité NON RÉORGANISABLE en seconde session, l'étudiant se verra dans l'obligation de la refaire l'année académique suivante.

Le soin, l'orthographe, la structure, la qualité du contenu, l'utilisation des NTIC vues au cours d'informatique feront l'objet de l'évaluation. Les travaux pour lesquels le correcteur orthographique n'aurait pas été utilisé seront sanctionnés par une cote nulle.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur Connected.

Pour l'étudiant(e) diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il/elle sera interrogé(e) seront définies dans une convention spécifique signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	25	Evc	25		
Période d'évaluation			Tvs	50		

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : des travaux) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Pour justifier valablement une absence à l'examen, le certificat médical doit être annoncé (téléphone ou mail) au secrétariat le jour même de sa rédaction par le médecin traitant et rentré au secrétariat le premier jour de la reprise de l'étudiant. Dans les autres cas, l'examen sera considéré comme NON PRÉSENTÉ.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).